

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMMISSION DES ÉTUDES

PROCÈS-VERBAL de la deux cent quatre-vingt-dix-neuvième réunion (spéciale) de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais tenue le jeudi 3 mai 2012 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

CONFIRMÉ LE 31 MAI 2012

Procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-dix-neuvième réunion (spéciale) de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais tenue le jeudi 3 mai 2012 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
DAOUDI, Jaouad Professeur – Département des sciences administratives	X (<i>conf. téléphonique</i>)	
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
HAMOU-LHADJ, Abdelkrim Chargé de cours	X (<i>conf. téléphonique</i>)	
LEDUC BROWNE, Paul Directeur - Département des sciences sociales	X	
MANSEAU, André Doyen de la recherche	X (<i>conf. téléphonique</i>)	
MICHAUD, Renée Chargée de cours	X	
SAINT-PIERRE, Chantal Directrice – Département des sciences infirmières et responsable des programmes de 2 ^e cycle en sciences infirmières	X (<i>conf. téléphonique</i>)	
SALAZAR-CLAVEL, Juan Professeur – Département des sciences administratives	X	
SINCLAIR, Francine Directrice – Département des sciences de l'éducation	X	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
<u>OBSERVATEURS :</u>		
CHARBONNEAU, Alain Doyen de la formation continue et des partenariats	X	
DUPONT, Yves Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X	
<u>SECRÉTAIRE :</u>		
MAURICE, Luc Secrétaire général		X

SECRÉTAIRE PROVISOIRE

VILLENEUVE, Lucie X
Adjointe au secrétaire général et conseillère juridique

ATTACHÉE D'ADMINISTRATION :

AUGER, Mireille X

Le recteur et président de la commission des études, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 9 h 05.

Il précise qu'en l'absence du secrétaire général, monsieur Luc Maurice, madame Lucie Villeneuve, adjointe au secrétaire général et conseillère juridique, a été mandatée pour agir à titre de secrétaire d'assemblée.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de monsieur André Manseau, appuyée par madame Renée Michaud, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Ajustements au trimestre d'été 2012
- 3.- Clôture de la séance

2.- Ajustements au trimestre d'été 2012

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche trace le bilan des événements en lien avec le mouvement de contestation des étudiants à Gatineau survenus au cours des semaines précédentes. Ces perturbations ont imposé des contraintes extrêmes empêchant l'Université de dispenser un enseignement selon les modes habituels.

Il rappelle que la grève générale illimitée votée lors de l'Assemblée générale spéciale de l'AGE-UQO se poursuit et que l'Université est toujours contrainte par l'injonction de la Cour supérieure du Québec de « prendre les mesures raisonnables requises afin de permettre à ses étudiants des campus de Gatineau de poursuivre leur apprentissage et de procéder aux évaluations par tout autre moyen qu'en présentiel, y compris par voie électronique ».

Dans ce contexte, et malgré la résolution adoptée le 19 avril dernier qui prévoit le début du trimestre d'été, la direction de l'Université recommande qu'on reporte le début du trimestre d'été au campus de Gatineau. Cette décision, prise pour le meilleur intérêt des étudiants, vise notamment à éviter que d'autres événements malheureux ne se produisent. Le vice-recteur souligne également qu'il serait inimaginable de devoir offrir un trimestre complet de cours par voie électronique, vu le temps considérable que requerraient l'adaptation de la pédagogie et le développement du matériel nécessaire.

La résolution présentée aujourd'hui propose donc le report du début du trimestre d'été 2012 à Gatineau à un moment où les conditions permettront un enseignement propice à l'apprentissage, soit après la fin du mouvement de contestation des étudiants de l'UQO à Gatineau.

Il porte à l'attention des membres que ce trimestre est important pour l'Université puisqu'il est fréquenté par un grand nombre d'étudiants, soit environ 2700 étudiants au trimestre d'été 2011.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche détaille la résolution et explique notamment que les stages et les activités des programmes offerts en mode exécutif, lesquels sont exclus du mouvement de contestation étudiant à l'UQO, ne seraient pas touchés par le report du début du trimestre d'été 2012 et commenceraient selon le calendrier établi.

Il rappelle qu'au trimestre d'été, deux types de cours sont normalement dispensés, soit les cours à horaire régulier, s'échelonnant sur 15 semaines, et les cours à horaire condensé, offerts normalement sur une période de six à sept semaines. En tenant compte de la date prévue pour le début du trimestre d'automne 2012, si les cours ne peuvent reprendre avant le 22 mai 2012, les activités prévues à l'horaire régulier devront être

révisées et éventuellement offertes en mode condensé lorsque cela sera possible. La date du 23 juillet 2012 constitue la date limite permettant à l'UQO d'offrir des cours à horaire condensé au trimestre d'été.

Lorsque les conditions seront réunies et qu'il sera envisageable de commencer le trimestre d'été, le vice-recteur évalue à environ une semaine le temps nécessaire pour assurer la disponibilité des ressources enseignantes, procéder à la refonte du calendrier ainsi qu'à la mise en place de la logistique de rigueur (gestion des horaires et des locaux). La date du début du trimestre d'été 2012, lorsqu'elle sera arrêtée, sera communiquée à la communauté universitaire sur le site Web de l'UQO.

Des cours d'été devant débiter le samedi 5 mai prochain, le vice-recteur évoque l'importance d'aviser la communauté universitaire rapidement dans l'éventualité où la présente résolution était adoptée.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche fait état de la situation particulière des étudiants qui sont bénéficiaires de bourses pendant le trimestre d'été. Il indique qu'il ne lui a pas été possible de faire le point sur ces situations en vue de la présente réunion. Il souligne toutefois son intention de clarifier le tout rapidement.

Enfin, le vice-recteur précise que le projet de résolution a été bâti dans une optique de flexibilité et de souplesse, et ce, afin d'accommoder les étudiants.

À un membre qui souhaite savoir si des difficultés techniques pourraient survenir au niveau de l'inscription d'étudiants prenant part à des stages coopératifs, et donc inscrits même si le trimestre n'est pas officiellement commencé, le vice-recteur répond que la souplesse permise par le deuxième dispositif du projet de résolution permettra d'éviter des complications. Il ajoute, qu'à son point de vue, la situation touchant ces stages est la même que celle rencontrée pour les étudiants inscrits à des stages crédités.

Le recteur précise que les dates présentées dans le projet de résolution ont été consciencieusement fixées afin d'éviter que deux trimestres ne se chevauchent, en l'occurrence la fin du trimestre d'été 2012 et le début du trimestre d'automne 2012.

Un membre souhaite savoir si une certaine flexibilité dans l'administration des examens sera autorisée aux professeurs et aux chargés de cours. Le vice-recteur mentionne que cet aspect devra être discuté avec les directions de départements.

À la suggestion d'un membre, il est convenu à l'unanimité de clarifier le troisième dispositif du projet de résolution afin d'exprimer la possibilité que des activités à horaires réguliers pourraient être offertes selon la formule « horaire condensé » si le trimestre d'été ne pouvait débiter avant le 22 mai 2012. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche s'assurera que la résolution fasse mention de cette précision.

À un membre qui souhaite savoir ce qu'il advient des cours en supervision individuelle, le vice-recteur répond que ceux-ci ne sont pas couverts par le mouvement de contestation des étudiants de l'UQO. Il précise toutefois qu'il serait impensable d'appliquer ce mode de fonctionnement à tous les étudiants souhaitant esquisser la décision de l'AGE et poursuivre leur formation au trimestre d'été 2012. Il ajoute par ailleurs que les directions de département ont souvent discuté de la question des cours en supervision individuelle et s'inquiètent que ces cours permettent réellement l'atteinte des objectifs de formation. Seuls les étudiants déjà inscrits à ce type de cours, de même que les cas d'étudiants en situation particulière justifiée, pourront se prévaloir de cette option.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jaouad Daoudi, appuyée par monsieur Juan Salazar-Clavel, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 299S-CE-2211 concernant les ajustements requis pour permettre la tenue des activités d'enseignement du trimestre d'été 2012 dans le contexte du mouvement de contestation des étudiants à Gatineau; laquelle est jointe en appendice.

3.- Clôture de la séance

Sur proposition de madame Chantal Saint-Pierre, appuyée par monsieur Abdelkrim Hamou-Lhadj, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 9 h 45.

Original signé par :

Le président, Jean Vaillancourt
Le secrétaire, Luc Maurice